

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en F R A N C E, depuis le mois dernier.

Commençant cet Article par une Ordonnance du Roi, qui enjoint une levée de 75000 hommes de Milice dans toute l'étendue de son Royaume, nous le continuerons par des Arrêts qui méritent bien, pour leur importance, de passer à la connoissance du Public présent & de sa postérité. L'Ordonnance pour la Milice, datée du 27. Novembre de l'année dernière, ne parut qu'au mois de Février de la présente année, en 43 pages *in quarto*. En voici le préambule & quelques articles.

DE PAR LE ROI.

SA Majesté a bien voulu, pour le soulagement de ses Peuples, suspendre, pendant plusieurs années, la levée des Milices; mais, jugeant qu'un plus long délai pourroit être nuisible à un établissement aussi utile à la sûreté qu'à la gloire de ses Etats, Elle s'est fait représenter les différens moyens qui peuvent faciliter la levée desdites Milices, en les rendant moins onéreuses aux Provinces; &, après les avoir examinés, Sa Majesté a résolu de faire connoître ses intentions sur la manière dont lesdites Milices seront levées & entretenues à l'avenir; & en conséquence elle a ordonné & ordonne ce qui suit.

ARTICLE I. Les 105 Bataillons de Milices des Provinces & Généralités du Royaume, y compris